



Charte Qualité

LE BILAN DE COMPÉTENCE

Action permettant d'analyser les compétences professionnelles et personnelles, aptitudes et motivations d'une personne afin de définir un projet professionnel, un projet de formation.

Nos engagements

Transparence

Communiquer sur nos méthodes et outils.

Professionalisme

Prouver la qualification des opérateurs de bilan ainsi que le développement de leurs compétences.

Confidentialité

Notre engagement déontologique en termes de confidentialité (sur le contenu des entretiens et sur les documents produits au cours du bilan seront détruits à l'issue du bilan), sauf le document de synthèse pour des raisons de suivi et avec votre accord écrit.

Bénéficiaire-acteur

Garantir les conditions indispensables pour que le bénéficiaire demeure et reste l'acteur principal de son bilan : investigations personnalisées, entretiens individuels, accompagnement dans la construction de son projet.

Neutralité du consultant

Le consultant accompagne le bénéficiaire sans jugement, ni commentaire ou critique à l'égard de l'orientation que vous souhaiteriez donner à votre projet professionnel (ou de tout autre information que vous seriez amené à lui transmettre).

Respect de la loi



Audit des Aptitudes et du Comportement



Respecter les dispositions légales et réglementaires (Art. L. 900-2 et R. 900-1, 2, 3, 4, 5, 6 du code du travail).

Mesure des résultats

Evaluer avec le bénéficiaire les résultats de notre travail commun, à l'issue de la prestation et à 6 mois.

